



Nom et code du cours : PAD30/40

Année d'études : 11-12^e

Type de cours : Ouvert

Enseignante : Mélanie Brisson

Programme cadre : 11/12^e Éducation physique et santé

Cours Préalable : aucun

Valeur en crédit : 1

Description / fondement

Ce cours met l'accent sur l'adoption d'un mode de vie sain et sur la participation à diverses activités physiques susceptibles de plaire à l'élève sa vie entière. Tout au long du cours, l'élève développe ses habiletés motrices. Il ou elle améliore aussi ses compétences dans d'autres domaines : ainsi l'élève se fixe des buts, prend des décisions, résout des problèmes et raffine ses habiletés sociales. L'élève étudie également les principes reliés à des relations interpersonnelles équilibrées, au développement de santé sexuelle saine, à une bonne santé mentale et physique ainsi qu'un comportement qui maximisent la sécurité.

Séquence d'enseignement

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS	DATES TENTATIVES
Jeux d'équipes (participation, esprit d'équipe, effort, stratégie)	5 septembre au 8 septembre
Golf	11 septembre au 21 septembre
Tennis/Soccer	22 septembre au 4 octobre
Frisbee ultime	5 octobre au 18 octobre
Badminton	19 octobre au 1 novembre
Hockey	2 novembre au 14 novembre
Basketball/Volleyball	15 novembre au 28 novembre
Présentation-projet coopératif	29 novembre au 11 décembre
Activité de plein-air varié	12 décembre au 22 décembre
Activité de plein-air varié	8 janvier au 18 janvier
5 Tests Léger-Boucher (endurance) + 2 test Cooper (endurance) 15 % de la note finale.	7 jours répartis dans le semestre
Santé Il y aura deux blocs d'enseignement de santé par cycle de 8 jours. Les leçons de santé se dérouleront pendant la période 2A.	
Révision examen final	22 janvier au 25 janvier
Examen final (théorique) 15 % de la note finale.	26 janvier-31 janvier

Démarche d'enseignement et d'apprentissage

Des présentations magistrales seront suivies de lectures et d'exercices permettant d'approfondir et de consolider les connaissances acquises ainsi que les habiletés reliées aux activités sportives. Les sujets du programme cadre du ministère de l'éducation seront couverts dans un ordre logique respectant la construction des savoirs. Les élèves pourront se référer à des documents fournis par l'enseignant pour approfondir leur savoir. Deux projets santé seront élaborés lors du semestre par l'élève.

Chaque élève doit:

- **Communiquer à ses enseignants tous problèmes physiques ou maladies pouvant affecter son rendement lors des cours d'éducation physique (asthme, diabète, blessures, etc.)**
- Se présenter au gymnase au plus tard 5 minutes après le timbre sonore. Un élève qui arrive au gymnase plus de 30 minutes après le début du cours se verra attribuer une absence pour ce cours.
- Se présenter en uniforme d'éducation physique complet incluant des espadrilles qui ne laissent pas de marques.
- Éviter d'apporter des objets de valeur dans les vestiaires
- Démontrer un comportement responsable dans les vestiaires et envers l'équipement.
- Afficher en tout temps une attitude respectueuse, ouverte et empathique.
- Compléter tous les travaux exigés et les remettre avant la date d'échéance.
- Communiquer en tout temps en français.

L'évaluation du rendement

Tel qu'énoncé dans le document «faire croître le succès, 2010» du MÉO, les compétences sont définies comme suit :

- La compétence **Connaissance et compréhension** est la construction du savoir propre à la discipline, soit la connaissance des éléments à l'étude et la compréhension de leur signification et de leur portée.
- La compétence **Habiletés de la pensée** est l'utilisation d'un ensemble d'habiletés liées aux processus de la pensée critique et de la pensée créative.
- La compétence **Communication** est la transmission des idées et de l'information selon différentes formes et divers moyens.
- La compétence **Mise en application** est l'application des éléments à l'étude et des habiletés dans des contextes familiers, leur transfert à de nouveaux contextes ainsi que l'établissement de liens.

Les critères utilisés sont les suivants:

- Efficacité : est défini comme la capacité de réaliser entièrement le résultat attendu.
- Exactitude: Se réfère au degré de précision, de clarté et de conformité aux règles et aux conventions.
- Pertinence: se rapporte exactement aux concepts et aux notions abordées
- Profondeur: se rapporte à la qualité de l'intégration des notions et son analyse
- Autonomie: Le degré selon lequel un élève peut accomplir une tâche quelconque sans aide.

Pour chaque compétence, il y a quatre niveaux de rendement (1 à 4). Le niveau 3 (70 à 79%) représente la norme provinciale. L'élève qui atteint ce niveau est bien préparé pour le cours suivant.

L'évaluation de l'apprentissage se fera par un examen final d'une valeur correspondant à 30 % de la note finale. Les évaluations de l'apprentissage tout au long du cours correspondent à 70 % de la note finale. Avant d'être évalué, l'élève aura la chance de recevoir de la rétroaction de l'enseignant-e grâce à des évaluations diagnostics ou formatives en cours d'apprentissages. L'élève a la responsabilité de

démontrer ses acquis en complétant toutes les tâches assignées dans le délai prévu afin que l'enseignant-e puisse valider les acquis.

L'élève n'ayant pas démontré un niveau suffisant de l'atteinte des attentes (sous le niveau 1) se verra attribué la cote R et aucun crédit ne sera accordé pour ce cours.

Ressources

Ministère de l'Éducation, Le curriculum de l'Ontario, Éducation physique et santé, ministère de l'éducation de l'Ontario, 2015.